YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.05
N/Réf : NDA DM CB

DECISION N° 98 -46

OBJET : **Entretien et réparations des voiries communales, dépendances et équipements - Avenant n° 1**

Le Député-Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 273 et 308,

CONSIDERANT le marché négocié relatif à l'entretien et réparations des voiries communales dépendances et équipements en date du 1er octobre 1997 intervenu avec le groupement des sociétés BEUGNET IDF EST SNC et TRAVAUX ROUTIERS,

CONSIDERANT que la société « LES TRAVAUX ROUTIERS » a été absorbée par l'entreprise SAGED T.P.,

CONSIDERANT qu'en raison des motifs ci-dessus énoncés il convient de passer un avenant au marché.

- DECIDE -

Article 1er : La société SAGED T.P. dont le siège social se situe à Boissy le Cutté - 57, rue de la libération, inscrite au RCS d'Evry sous le n° B 312 379 159, est substituée à la société « LES TRAVAUX ROUTIERS » dans l'exécution du présent marché.

Article 2 : Toutes les clauses du marché initial demeurent inchangées.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 12 - FAX : 69 48 95 69

Article 3 : DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et adressée à Madame le Sous-Préfet chargée de l'Arrondissement d'Evry et à Madame de Receveur Municipal.

Fait à YERRES, le 4 MARS 1998

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

REÇU LE
13 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY